



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E100188

VALABLE JUSQU'AU 26/11/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/11/2004

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 25/03/2015
40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 478 615 362 00025

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5417264

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 141029203

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 141029203

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : BROCHU MICHEL SARL

2 RUE DE L'OCEAN
ZI LA SANGLE
44390 NORT-SUR-ERDRE

Téléphone : 02 40 57 91 48

Portable : 06 42 41 82 31

Site Internet : www.atelier-isac.fr

E-mail : accueil@atelier-isac.fr

Responsabilité légale :

BROCHU MICHEL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 45

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Charpentier, Couvreur, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste, Serrurier métallier)	08/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.